



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 119571

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur une disposition de la loi n° 2006-1666 de finances 2007. Ainsi, cette disposition remet en cause l'exonération de cotisations sociales patronales d'accidents du travail et maladies professionnelles pour les artisans qui forment des apprentis. Cette mesure alourdit les charges des entreprises et compromet le recours à la formation en alternance que le Gouvernement veut par ailleurs favoriser. Elle risque de freiner le développement de cette formation, alors que celle-ci contribue à réduire le chômage des jeunes. En conséquence, il lui demande s'il prévoit de prendre des mesures pour permettre aux artisans de continuer à former des apprentis dans de bonnes conditions et ainsi contribuer au dynamisme de ce secteur d'activité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119571

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2051